

## Compte rendu de la réunion de conseil municipal du lundi 19 décembre 2011

Les membres du conseil municipal se sont réunis le lundi 19 décembre 2011 à 20 h 30, salle du conseil de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel NICOD, -Maire de la commune-.

Etaient présents :

M. Michel NICOD  
M. Gérard ARMANET  
Mme Elisabeth  
BOUCHARLAT  
M. Pascal BOUCHAUD  
M. Jean-Maurice  
DABOVAL  
M. Patrick DAGIER

M. Pierre DESCAMPS  
M. Pierre FELIX  
Mme Céline FERRIOL  
Mme Michèle FONBONNE  
M. Gabriel GREISS  
Mme Annie MACIOCIA  
M. Sergio MANCINI  
M. Pierre NIEL

M. Bernard PELANDRE (à  
partir de 21h15)  
Mme Christine PEREZ  
M. Bernard REYNAUD  
M. Alain RICHARD  
M. Jean THIVEND  
Mme Isabelle ZORZI

Mme Kheira Lakhdari Secrétaire Générale de Mairie.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

Mme Isabelle CADET donne pouvoir à M. Bernard REYNAUD  
M. Bernard PELANDRE donne pouvoir à M. Pascal BOUCHAUD  
Mme Isabelle PILLON donne pouvoir à M. Michel NICOD  
Mme Nathalie PORET donne pouvoir à M. Patrick DAGIER  
Mme Angèle RIOU-BELLEVILLE donne pouvoir à M. Sergio MANCINI  
Mme Caroline TERRIER donne pouvoir à Mme Christine PEREZ

Absents : Mme Patricia IMHOFF - M. Christian BARDIN

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur NICOD - Maire- ouvre la séance à 20 h 40.

1 - Désignation du secrétaire de séance par le conseil municipal conformément à l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales.

2 - Approbation du compte-rendu de séance du 24 novembre 2011.

3 - Conventions contrats passés dans le cadre de la délégation.

4 - Finances :

- 1/ Subvention exceptionnelle allouée pour l'organisation du TELETHON
- 2/ Décision modificative n° 1 : augmentation de crédits chapitre 16
- 3/ Décision modificative n° 2 : prévision de crédits pour amortir des études réalisées en 2008

5 - Personnel communal :

- Avancement dans le grade : création de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet

6 - Administration générale :

- Contrat éducatif jeunesse 2<sup>ème</sup> génération

7 - Comptes-rendus des commissions

8 - Questions diverses

## 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire demande qui se propose pour rédiger le compte-rendu du Conseil Municipal. Une candidature se propose : Mme MACIOCIA.

En application des dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil désigne Mme Annie MACIOCIA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme MACIOCIA est désignée secrétaire de séance par 23 voix pour, 2 voix contre M. REYNAUD et Mme CADET.

## 2 - Approbation du compte-rendu de la séance du 24 novembre 2011

M. REYNAUD dit qu'il ne l'a pas eu. Nous lui remettons un exemplaire. Après quelques instants, nous passons au vote.

3 abstentions : M. REYNAUD, Mme CADET, M. THIVEND.  
22 voix pour.

## 3 - Conventions contrats passés dans le cadre de la délégation.

### 4- Finances

#### **1 Subvention exceptionnelle allouée pour l'organisation du TELETHON**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Association « BEYNOST DANSE LOISIRS B.D.L. » a organisé le téléthon 2011. A ce titre, la commune comme les années précédentes dans le cadre d'un partenariat, participe en versant une subvention exceptionnelle. Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 600 € à l'Association BDL, allouée pour les frais d'organisation du TELETHON.

2 abstentions : M. REYNAUD, Mme CADET.  
23 voix pour.

#### **2 Décision Modificative n° 1 : Augmentation de crédits chapitre 16**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget primitif 2011, des crédits de 150 000 € ont été votés à l'article 1641 « Emprunts en euros », et à ce jour il reste un disponible de 80 414.14 €. Il explique également que les emprunts BFT auraient dû être imputés sur l'article 16441 « Opérations afférentes à l'emprunt ». Sur ces emprunts, il reste donc à régler la somme de 52 631 € + 47 368 € de capital. Afin de régulariser la situation, il y a lieu d'affecter les dépenses correspondantes aux emprunts BFT soit 99 999 € sur l'article 16441. Un virement de 80 000 € provenant de l'article 1641 « Emprunts en euros » doit être effectué, ainsi qu'un prélèvement de 20 000 € sur l'article 020 « Dépenses imprévues » au profit de l'article 16441 « Opérations afférentes à l'emprunt », pour un montant de 100 000 €.

Le conseil municipal accepte les modifications budgétaires suivantes :

D.M. 1			
ARTICLES BUDGETAIRES DEPENSES		DIMINUTION	AUGMENTATION
1641	Emprunts en euros	80 000	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		100 000
020	Dépenses imprévues	20 000	

<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
--------------	----------------	----------------

2 abstentions : M. REYNAUD, Mme CADET.  
23 voix pour.

**1) Décision Modificative n°2 : Prévision de crédits pour amortir des études réalisées en 2008**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'un repérage amiante avait été effectué par le Cabinet Bureau Véritas dans divers bâtiments communaux en 2008 : Gabi, le Complexe Sportif, la Maison des Petits Pois ainsi que le Groupe Scolaire. Cette dépense avait été réglée sur l'article 2031 « Frais d'études », mandat n°1493 du 10 Octobre 2008 d'un montant de 2 517.58 €. Cette opération n'ayant pas été suivie de travaux, il convient à ce jour de l'amortir. Il y a lieu de procéder au virement de 2 518 € provenant de l'article 022 «Dépenses imprévues de fonctionnement» au profit de l'article 6811 « Dotation aux amortissements » ainsi qu'au virement de 2 518 € provenant de l'article 1388 « Autres recettes » au profit de l'article 2031 «Frais d'étude » pour un montant de 2 518 €.

Le Conseil Municipal accepte les modifications budgétaires suivantes :

<b>D.M. 2</b>				
<b>ARTICLES BUDGETAIRES</b>	<b>DIMINUTION</b>		<b>AUGMENTATION</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
022 Dépenses imprévues	2 518.00			
6811 Dotation aux amortissements			2 518.00	
1388 Autres		2 518.00		
2031 Frais d'études				2 518.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 518.00</b>	<b>2 518.00</b>	<b>2 518.00</b>	<b>2 518.00</b>

UNANIMITE

5 - Personnel communal

*Arrivée de M. PELANDRE à 21h15*

**1) Avancement dans le grade : Création de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre les avancements de grade et les promotions internes. En cas de création et de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Deux dossiers concernant des agents techniques ont été transmis à la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.) qui a eu lieu le 13

décembre 2011, pour être promu au grade d'agent de maîtrise. Compte tenu que dans ce cas il n'y a pas de quotas, il y a lieu de créer deux postes d'agent de maîtrise à temps complet aux services techniques. Considérant la nécessité de créer deux postes d'agent de maîtrise titulaire à temps complet, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les modifications proposées du tableau des emplois communaux.

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des emplois comme suit :

- a. **LA FILIERE TECHNIQUE** : Création de deux postes d'agent de maîtrise titulaire à temps complet.

2 abstentions : M. REYNAUD, Mme CADET.

23 voix pour.

## 6 - Administration générale

### **1) Contrat Enfance Jeunesse 2<sup>ème</sup> génération 2011/ 2014**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat enfance jeunesse actuel signé entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain est arrivé à échéance le 31 décembre 2010, et nécessite donc un renouvellement. Vu les éléments apportés par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain signifiant que le contrat enfance jeunesse 2<sup>ème</sup> génération reste identique au contrat enfance 1<sup>ère</sup> génération plus les actions nouvelles, Monsieur le Maire propose de recontractualiser avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour une durée de 4 ans, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du contrat enfance jeunesse 2<sup>ème</sup> génération :

- **ACTIONS DE STOCKS**, financées par la prestation de service enfance jeunesse (P.S.E.J.)
  - o E.A.J.E. « Les Acrobates » : Etablissement Accueil Jeune Enfant ;
  - o R.A.M. : Relais Assistants Maternels ;
  - o G.A.B.I : Garde Accueil Beynost Initiatives ;
  - o Le Chalet Jeunesse ;
  - o Coordination action du pilotage du contrat.
  
- **ACTIONS DE FLUX** actions nouvelles :
  - o **Volet enfance** : Création de 4 places sur l'EAJE « Les Acrobates » et de porter le temps de travail de l'agent du R.A.M. à un temps complet (35 heures) au lieu de 28 heures actuellement.
  - o **Volet jeunesse** : Développement des actions municipales pour la jeunesse, pour s'adapter au mieux aux besoins locaux, et engagement de la commune pour 2012 à appliquer la politique tarifaire conforme.

Monsieur le Maire précise que toute action nouvelle relevant du flux fera l'objet d'une négociation avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, et par suite un avenant sera établi. Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat enfance jeunesse 2<sup>ème</sup> génération avec la CAF de l'Ain avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, et les documents s'y rattachant ainsi que d'éventuels avenants se rapportant audit contrat.

UNANIMITE

## 7 - Questions diverses

M. REYNAUD demande où en est le remboursement de l'emprunt de 800 000 € à taux variable. Une LR a été envoyée à BFT avant le 15/12 pour un remboursement anticipé au 15/03/2012 sans pénalités. L'autre partie sera à taux fixe pendant 7 ans. Il demande quand il y aura une réunion de la commission travaux et deux réunions de la commission finances, ainsi que la commission sociale. Pour cette dernière, M. REYNAUD a été absent aux deux réunions qui ont eu lieu.

M. Descamps souhaite savoir où en est la réclamation des deux locataires de l'école pour les charges de chauffage. M. Richard indique qu'on lui a transmis le dossier et qu'il étudie cette dernière. Il semblerait que certaines anomalies aient été constatées. Nous devons faire avancer ce dossier prochainement avec une réunion entre les différents intervenants pour analyser les divergences et trouver une méthode de calcul qui soient la plus juste possible en prenant en compte toutes les charges locatives et nous ferons le nécessaire pour régulariser cette situation rapidement.

M. Richard indique qu'une étude est en cours pour voir si nous pouvons faire une délégation de service avec cet organisme pour l'éclairage public et les feux tricolores. Une première approche semble indiquer que nous pourrions économiser plusieurs milliers d'euros. M. Descamps précise qu'il faut que nous ayons la certitude d'une même qualité de service. M. Richard indique que les délais d'intervention des deux contrats sont similaires.

M. DABOVAL demande l'audit qui a eu lieu au printemps. Il a été présenté lors d'une réunion réunissant les audités et les adjoints.

Séance levée à 21h50.

Question du public : que veut dire « au sens du code de la route » : ce sont les panneaux en limite de la commune.

Fait à Beynost, le 21 décembre 2011  
La secrétaire de séance,

Annie Maciocia